



Location d'un appartement pour un week-end, pas d'état des lieux,

Par **vales**, le **31/01/2011** à **14:34**

Bonjour,
Nous avons loué un appart pour un week-end dans les Pyrénées, arrivés sur place nous nous sommes aperçus que le clic-clac était cassé (nous avons dû dormir par terre), de plus l'appartement était propre mais ne brillait pas (poussière, poubelle de la cuisine sale:reste d'aliment au fond). Nous avons dès notre retour contacté la propriétaire, qui laisse les clés de l'appart et la gestion à un magasin de location ski. Afin de la prévenir de nos désagréments.
Celle-ci nous a répondu qu'elle laissait aux locataires le soin du ménage et qu'elle n'était pas au courant pour le clic-clac !!
Aucun état des lieux n'a été fait, ni en arrivant, ni en partant !
Nous lui avons laissé l'appart plus propre en partant que ce que nous l'avions trouvé !!!
Cependant, elle détient notre caution c'est à dire 2 chèques (un pour les dommages: 200€,l'autre 55€ pour le ménage) !!!
Combien de temps peut-elle nous retenir notre caution ?
Quels recours avons-nous?
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **16:02**

Elle a le droit d'encaisser les chèques mais doit vous rembourser. S'agissant d'une location saisonnière, ça doit se faire très vite.
Envoyez une LRAR de mise en demeure de rendre le dépôt de garantie, sans délai